

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 27

VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absent : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **23 MAI 2025**
Et Publication du : **23 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-160

Objet : Classement dans le domaine public routier communal de la parcelle cadastrée BY n° 330 d'une superficie de 1 271 m² – Rue des Vergers

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29 alinéa 1^{er}
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 1111-4, L. 3112-1 et suivants, L. 3211-23
- Vu le Code de la voirie routière, notamment en ses articles L. 141-1 et L. 141-3
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2022DCM-10-200 du 13 octobre 2022 approuvant le projet de lotissement communal localisé entre les rues de la Ferme, de la Lyve et Jean Méchet
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022 approuvant le Plan Local d'Urbanisme modifié
- Vu la Délibération n° 2023DCM-06bis-250 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2023 portant dénomination de la rue des Vergers, notamment
- Vu les documents graphiques et notamment le plan de cadastre et le plan figuratif du projet, ci-annexés
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 13 mai 2025
- Considérant l'intérêt d'un tel classement dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE et PRONONCE le classement dans le domaine public communal de la rue des Vergers, cadastrée BY n° 330 (1 271 m²), selon le plan de cadastre ci-annexé, pour les faire entrer dans le domaine public routier de la commune, déduction faite de l'aire de retournement qui a vocation à devenir un lot à bâtir à part entière dans le cadre de la tranche 2 du lotissement communal, selon le plan figuratif du projet ci-annexé, pour les faire entrer dans le domaine public routier de la commune.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes y afférents et réaliser toutes démarches en ce sens.

PRECISE que ce classement fera l'objet d'une mise à jour dans le tableau de classement des voies communales.

PRECISE que le service de la publicité foncière sera informé de ce classement nouveau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

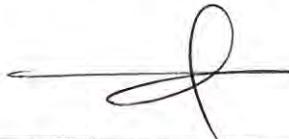
Franck Vernin

Maire



Fabien Fosse

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUEZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

27 MAI 2025

Et Publication du :

27 MAI 2025

N° : 2025DCM-05-170

Objet : Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées BD n° 68 et BD n° 70 en vue de leur cession à Habitat 77

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1311-9 et suivants, L. 2121-29 alinéa 1^{er} et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 1111-4, L. 3112-1 et suivants, L. 3211-23
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022 approuvant le Plan Local d'Urbanisme modifié
- Vu l'extrait de cadastre et les fiches parcellaires, ci-annexés
- Vu le plan d'échanges fonciers, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propriété et technique du 13 mai 2025
- Considérant la politique de régularisation foncière de la commune visant à protéger et valoriser le patrimoine communal, mais également à mettre en adéquation les découpages fonciers légaux/théoriques avec les besoins observés auprès de la population
- Considérant que les parcelles cadastrées section BD n° 68 et BD n° 70 ne sont affectés ni à un service public, ni à l'usage direct du public mais seulement à l'usage exclusif des locataires du bailleur social Habitat 77
- Considérant que les deux parcelles précitées ne constituent pas une voie de desserte
- Considérant dès lors la pertinence de procéder à une régularisation foncière à travers une cession desdites parcelles à Habitat 77

- Considérant que préalablement à une cession de ces parcelles, il convient de constater leur désaffection et de prononcer leur déclassement du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé de la commune et ainsi pouvoir les céder librement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffection de parcelles cadastrées section BD n° 68 (881 m²) et BD n° 70 (2 m²) selon le plan de cadastre ci-annexé.

APPROUVE et PRONONCE le déclassement des parcelles cadastrées section BD n° 68 (881 m²) et BD n° 70 (2 m²) selon le plan de cadastre ci-annexé, pour les faire entrer dans le domaine privé de la commune en vue de leur cession au profit d'Habitat 77.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes y afférents et réaliser toutes démarches en ce sens.

PRECISE que les frais inhérents à cette future cession foncière seront exclusivement supportés par Habitat 77 (frais de notaire, frais de géomètre, ...).

PRECISE qu'Habitat 77 supportera toutes les servitudes éventuelles, connues ou non, consécutives à des passages de réseaux divers sur ces deux parcelles cadastrées BD n° 68 et BD n° 70.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 27 - Excusés représentés : 5 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 1 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etaient excusées non représentées : Mme Sophie GUILLOT, Mme Karine ROUBERTIE

Etait absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

27 MAI 2025

27 MAI 2025

Et Publication du :

N° : 2025DCM-05-30

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2025 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

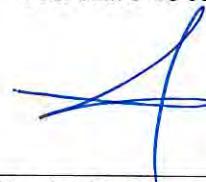
Franck Vernin

Maire



Fabien Fosse

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun

Recus de réception en préfecture
077-217702851-20250522-2025DCM-05-30-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

27 MAI 2025

Et Publication du :

27 MAI 2025

N° : 2025DCM-05-180

Objet : Echange et régularisation des emprises foncières entre la Commune du Mée-sur-Seine et Habitat 77 – Rue René André et Allée des Acacias – Cession des parcelles cadastrées BD n° 68 et BD n° 70 et acquisition des parcelles cadastrées BD n° 80 et BD n° 81

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code de la voirie routière
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2025 constatant la désaffection et prononçant le déclassement des parcelles cadastrées BD 68 et BD 70
- Vu l'extrait de cadastre et les fiches parcellaires, ci-annexées
- Vu le plan d'échange foncier, ci-annexé
- Vu l'avis des Domaines, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propriété et technique du 13 mai 2025
- Considérant la politique de régularisation foncière de la commune visant à protéger et valoriser le patrimoine communal, mais également à mettre en adéquation les découpages fonciers légaux/théoriques avec les besoins observés auprès de la population
- Considérant qu'une partie de la voirie et certains espaces verts (parcelles cadastrées BD 80 et BD 81), qui représentent une superficie de 1 472 m², appartiennent à HABITAT 77 mais sont situés à l'extérieur des clôtures. Ils sont donc ouverts au public et affectés à son usage

- Considérant à l'inverse que certains espaces appartenant à la commune (parcelles BD68 et BD 70), (parkings et espace de voirie), d'une surface de 883 m², sont situés à l'intérieur de la résidentialisation et sont en réalité affectés à l'usage des seuls locataires d'HABITAT 77
- Considérant que les parcelles cadastrées BD 68 et BD 70 ne constituent pas une voie de desserte, ne présentent pas un intérêt particulier pour la commune et ne sont pas affectées ni à un service public ni à l'usage direct du public (mais seulement à l'usage exclusif des locataires d'Habitat 77)
- Considérant dès lors la nécessité de procéder à des échanges parcellaires afin de mettre en concordance la propriété des entreprises et leurs usages, notamment à la suite de la résidentialisation du patrimoine d'Habitat 77 sur le secteur des Sorbiers

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE et AUTORISE l'échange foncier suivant :

- Cession par la Commune du Mée-sur-Seine à HABITAT 77 des parcelles cadastrées BD 68 de 881 m² et BD 70 de 2 m², pour une surface totale de 883 m² et moyennant un prix de 1 €,
- Cession par HABITAT 77 à la Commune du Mée-sur-Seine des parcelles cadastrées BD 80 de 269 m² et BD 81 de 1203 m², pour une surface totale de 1 472 m² et moyennant un prix de 1 €.

DIT que les frais de géomètre, les frais notariés et, de manière générale, tous les frais relatifs à cet échange foncier seront pris en charge par HABITAT 77 exclusivement.

PRECISE qu'Habitat 77 supportera toutes les servitudes éventuelles, connues ou non, consécutives à des passages de réseaux divers sur ces deux parcelles cadastrées BD n° 68 et BD n° 70.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés ainsi que tous documents y afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les recettes et les dépenses afférentes seront inscrites aux chapitres correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 27 - Excusés représentés : 5 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 1 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etaient excusées non représentées : Mme Sophie GUILLOT, Mme Karine ROUBERTIE

Etait absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **27 MAI 2025**
Et Publication du : **27 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-50

Objet : Modification du tableau des effectifs

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 12 mai 2025
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer les postes suivants :

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES
Administrative	Rédacteur	Temps complet	1
Technique	Adjoint technique	Temps complet	5
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Temps complet	3
Médico-sociale	Assistant socio-éducatif	Temps complet	1
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Temps complet	1

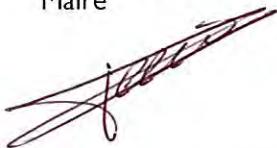
PRECISE que les postes créés pourront être occupés par des agents contractuels.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin

Maire



Fabien Fosse

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

27 MAI 2025

Et Publication du :

27 MAI 2025

N° : 2025DCM-05-190

Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels sur la parcelle cadastrée BR n° 104

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2224-31
- Vu le Code de l'énergie, notamment en ses articles L 121-4, L 322-1 et suivants et L. 322-8 et suivants
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
- Vu la convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels sur la parcelle cadastrée BR n° 104 et ses annexes, ci-annexée
- Vu le document intitulé pouvoir de signature ou de ratification des conventions de servitudes ou de mise à disposition, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 13 mai 2025
- Considérant le projet « secteur Camus », sa nature, son étendue et ses implications, notamment en termes de réseaux électriques
- Considérant la demande de mise à disposition exprimée par Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution électrique au sein de la future école Camus
- Considérant dès lors l'intérêt de répondre favorablement à la demande d'Enedis

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels sur la parcelle cadastrée BR n° 104 et ses annexes, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels sur la parcelle cadastrée BR n° 104 et ses annexes, ci-annexée, ainsi que tous documents/actes y afférents, et notamment les actes notariés correspondants (*convention de mise à disposition et/ou convention de servitude en la forme authentique*) et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 27

VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julianne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT (arrivée à 19h55), M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **27 MAI 2025**
Et Publication du : **27 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-60

Objet : Détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire suite au renouvellement général des Conseils Municipaux – Accord Local

- Vu le Code général des collectivités territoriales (Cgct), notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-6-1
- Vu la Loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire
- Vu la décision du Conseil Constitutionnel n°2015-711 DC du 5 mars 2015
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur, s'agissant de la composition du Conseil Communautaire
- Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne du 7 mars 2025 invitant les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à délibérer sur la fixation du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire
- Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne du 26 mars 2025 sur la recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine adressé à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à ses communes membres
- Vu les populations de référence des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 12 mai 2025

- Considérant qu'à défaut d'accord local dans les conditions de majorité définies par la Loi n°2015-264 du 9 mars 2015, la répartition des sièges de conseiller communautaire sera fixée selon les règles de droit commun

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur la base de l'accord local en application des dispositions de l'article L.5211-6-1, 1²° du Cgct, comme suit :

Communes	Population municipale 2025	Nouvelle répartition	
		avec accord local Nombre de conseillers	avec accord local Nombre de suppléants
Melun	43°685	21	0
Dammarie-les-Lys	23°252	11	0
Le Mée-sur-Seine	19°527	10	0
Saint-Fargeau-Ponthierry	15°117	7	0
Vaux-le-Pénil	11°378	5	0
La Rochette	3°919	2	0
Pringy	3°861	2	0
Boissise-le-Roi	3°828	2	0
Rubelles	3°450	2	0
Livry-sur-Seine	2°224	1	1
Maincy	1°833	1	1
Seine-Port	1°824	1	1
Boissise-la-Bertrand	1°194	1	1
Voisenon	1°169	1	1
Saint-Germain-Laxis	737	1	1
Limoges-Fourches	599	1	1
Montereau-sur-le-Jard	498	1	1
Boissettes	432	1	1
Lissy	343	1	1
Villiers-en-Bière	242	1	1
Total	139°112	73	11

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

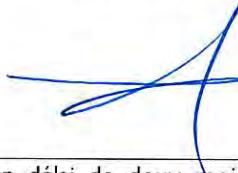
Franck Vernin

Maire



Fabien Fosse

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **23 MAI 2025**
Et Publication du : **23 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-200

**Objet : Rétrocession des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales sis
rue des Terres Douces / Parcelle cadastrée BX n° 320 à la Communauté
d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29 alinéa 1^{er}
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
- Vu le Code de la voirie routière
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2023DCM-06bis-250 du 29 juin 2023 relatif à la dénomination de voies communales
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2024DCM-05-120 du 23 mai 2024 classant dans le domaine public communal la rue des Terres Douces
- Vu le plan de récolement des réseaux, ci-annexé
- Vu le plan cadastral et l'extrait de cadastre, ci-annexés
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 13 mai 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise des réseaux eaux usées, eaux pluviales et adduction eau potable situés en domaine public sur la parcelle cadastrée BX n° 320 sise rue des Terres Douces, par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, selon le plan de récolement des réseaux ci-annexé et le descriptif suivant :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20250522-2025DCM-05-200-DE
Date de télétransmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025

	Linéaire	Diamètre	Nature
Eaux usées	99 ml	200	PP10
Eaux usées	44 ml	160	PP10
Eau potable	80 ml	100	Fonte
Eau potable	50 ml	25	PEHD
Eaux pluviales	80 ml	315	PP10
Eaux pluviales	30 ml	250	PP10

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes y afférents et réaliser toutes démarches en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

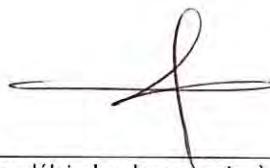
Franck Vernin

Maire




Fabien Fosse

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julianne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etait excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etait absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **27 MAI 2025**
Et Publication du : **27 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-70

Objet : Constatation d'extinction de créances à la suite de procédures de rétablissement personnel

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1617-5
- Vu les ordonnances emportant effacement de dettes à l'égard de la ville dans le cadre de procédures de rétablissement personnel
- Considérant que ces ordonnances s'imposent à la collectivité et qu'elles s'opposent à toute action en recouvrement de la part du comptable public
- Considérant la demande formulée par le Comptable assignataire de la Trésorerie de Melun Val de Seine
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 12 mai 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de constater l'effacement des créances suivantes pour un montant total de 818.61 €.

Ordonnance/ commission de surendettement	Montant (en €)
Commission de surendettement du 13/03/2025 – Dossier n° 000424027191	818.61
Total	818.61

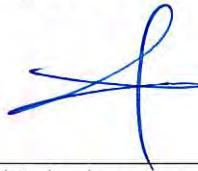
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, article 6542.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **23 MAI 2025**

Et Publication du : **23 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-210

**Objet : Rétrocession des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales sis
rue des Vergers / Parcellle cadastrée BY n° 330 à la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine (CAMVS)**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29 alinéa 1^{er}
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
- Vu le Code de la voirie routière
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2023DCM-06bis-250 du 29 juin 2023 relatif à la dénomination de voies communales
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2025 classant dans le domaine public communal la rue des Vergers
- Vu le plan de récolement des réseaux, ci-annexé
- Vu le plan cadastral et l'extrait de cadastre, ci-annexés
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 13 mai 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise des réseaux eaux usées, eaux pluviales et adduction eau potable situés en domaine public sur la parcelle cadastrée BY n° 330 sise rue des Vergers, par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, selon le plan de récolement des réseaux ci-annexé et le descriptif suivant :

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20250522-2025DCM-05-210-DE
Date de télétransmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025

	Linéaire	Diamètre	Nature
Eaux usées	93 ml	200	PP10
Eau potable	126 ml	80	Fonte
Eau potable	32 ml	25	PEHD
Eaux pluviales	52 ml	315	PP10
Eaux pluviales	20 ml	250	PP10

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes y afférents et réaliser toutes démarches en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

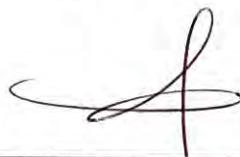
Franck Vernin

Maire




Fabien Fosse

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 27

VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUEZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **27 MAI 2025**
Et Publication du : **27 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-80

Objet : Garantie d'emprunt S.A. d'H.L.M 1001 Vies Habitat pour le financement de l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements collectifs/2 boxes/1 cellier/1 cave au sein de la résidence Circé sis 9 rue de la Noue / 21 rue du Bois Guyot 77350 Le Mée-sur-Seine - Contrat de prêt n°169671

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L.2252-1 et L.2252-2
- Vu l'article 2298 du Code civil
- Vu le contrat de prêt n°169671 en annexe signé entre 1001 Vies Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêteur
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 12 mai 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 173 563 euros souscrit par l'emprunteur, la S.A. d'H.L.M. 1001 Vies Habitat, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°169671 constitué de 2 lignes de prêt.

Offre CDC		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5517387	5517388
Montant de la Ligne du Prêt	115 494 €	58 069 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	3 %	3 %
TEG de la Ligne du Prêt	3 %	3 %
Phase d'amortissement		
Durée du différé d'amortissement	24 mois	24 mois
Durée	40 ans	60 ans
Index1	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt2	3 %	3 %
Péodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 173 563 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ce prêt est destiné au financement de l'opération Le Mée-Sur-Seine – résidence Circé parc social public – acquisition – amélioration de 2 logements/2 boxes/1 cellier/1 cave, situés 21 rue du Bois Guyot, 9 rue de la Noue 77350 Le Mée-sur-Seine, et selon l'affectation suivante :

- PLUS, d'un montant de cent-quinze mille quatre-cent-quatre-vingt-quatorze euros (115 494,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de cinquante-huit mille soixante-neuf euros (58 069,00 euros).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 :

Monsieur le Maire, ou son représentant, sont autorisés à signer tous documents/actes et effectuer toutes démarches en ce sens et/ou nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

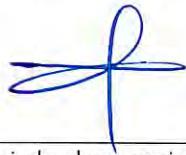
Franck Vernin

Maire



Fabien Fosse

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **27 MAI 2025**
Et Publication du : **27 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-220

Objet : Adhésion de la Commune du Mée-sur-Seine à l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Ile-de-France

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propriété et technique du 13 mai 2025
- Vu les statuts de l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Ile-de-France en vigueur, ci-annexés
- Vu la note de présentation, le bulletin d'adhésion et le bulletin de désignation des élus référents-bois, ci-annexés
- Considérant la physionomie de la Commune du Mée-sur-Seine et notamment la présence de nombreux espaces boisés (bois de Bréviande, espaces boisés classés, espaces boisés remarquables, espaces boisés parcs publics, etc.)
- Considérant dès lors l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Ile-de-France, experte des bois et forêts et, plus généralement, au cœur de la politique forestières dans la Région Ile-de-France

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France ainsi qu'à la Fédération Nationale des Communes Forestières, étant précisé que l'adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France emporte automatiquement l'adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières (Cf. article 3 des statuts de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Île-de-France, ci-annexés).

PRECISE que cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

ACCEPTE en conséquence le versement d'une cotisation chaque année à l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France, fixé à 750 euros à l'année selon le dernier barème des cotisations approuvé par les instances de l'association.

DIT que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre correspondant du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes, notamment le bulletin d'adhésion à l'association et le bulletin de désignation des élus référents-bois et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECIDE de désigner un représentant titulaire en la personne de Madame Jocelyne BAK et un représentant suppléant en la personne de Monsieur Benoît BATON pour représenter la Commune du Mée-sur-Seine auprès de ses instances (Union Régionale et Fédération Nationale) et notamment en assemblée générale.

DECIDE de désigner un élu référent forêt-bois titulaire en la personne de Monsieur Denis GRIVALLIERS et un élu référent forêt-bois suppléant en la personne de Madame Angélique DECROS pour représenter la commune en tant qu'interlocuteur privilégié de la commune auprès des Collectivités Forestières d'Île-de-France sur ces questions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5- Excusé non représenté : 1- Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **27 MAI 2025**
Et Publication du : **27 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-90

Objet : Convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine dans le cadre du spectacle « Élémentaire mon cher » le 7 juin 2025, salle Michel Dauvergne – Le Mas

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 15 mai 2025
- Vu le projet de convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine, ci-annexé
- Considérant qu'une convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée sur Seine doit être signée pour définir les modalités de mise en œuvre du spectacle musical
- Considérant que la convention précise notamment la répartition budgétaire entre les deux villes, en tenant compte des charges de personnel et de l'équipement ou le matériel liés à la mise en œuvre du spectacle

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine pour la mise en œuvre de la création artistique « Élémentaire mon cher » le 7 juin 2025 à la salle Michel Dauvergne du Mée-sur-Seine, ci-annexée.

PRECISE que la présente convention est établie pour le spectacle du 7 juin 2025 à compter de la date de sa signature.

PRECISE que le coût de la création artistique sera réparti entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine, charge de personnel et équipement ou matériel liés à la mise en œuvre du spectacle comme précisé dans la convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat entre la commune de Melun et celle du Mée-sur-Seine, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

DIT que les dépenses seront imputées aux chapitres et fonctions correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

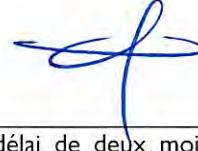
Franck Vernin

Maire



Fabien Fosse

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julianne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

27 MAI 2025

Et Publication du :

27 MAI 2025

N° : 2025DCM-05-100

Objet : Convention entre le Département de Seine-et-Marne et la Ville de Le Mée-sur-Seine portant sur la mise à disposition du parking au sein du collège Elsa Triolet

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en son article L. 2125-1
- Vu le Code de l'éducation, notamment en son article L. 213-2-2
- Vu la convention de mise à disposition de locaux et ses annexes, ci-annexée
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 15 mai 2025
- Considérant le besoin en places de stationnement de la salle de spectacle Michel DAUVERGNE dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles ou sociales
- Considérant dès lors l'intérêt et la nécessité de conclure une convention de mise à disposition de locaux avec le Département de Seine-et-Marne pour la mise à disposition, au profit de la commune, du parking des personnels au sein du collège Elsa Triolet pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028
- Considérant par ailleurs que la conclusion d'une telle convention permettra à la commune d'accentuer sa politique culturelle à destination des jeunes publics

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux au sein du collège Elsa Triolet au Mée-sur-Seine entre le Département de Seine-et-Marne et la Ville de Le Mée-sur-Seine et portant sur la mise à disposition du parking des personnels du collège Elsa Triolet pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ci-annexée, ainsi que tous documents/actes y afférents et à effectuer toutes démarches correspondantes.

DIT que les dépenses correspondantes éventuelles seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

27 MAI 2025

27 MAI 2025

Et Publication du :

N° : 2025DCM-05-110

Objet : Approbation du règlement intérieur du Salon de Lives

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 15 mai 2025
- Vu le projet de règlement du Salon de Lives, ci-annexé
- Considérant la nécessité d'encadrer la participation des artistes à l'événement « le Salon de Lives »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement du Salon de Lives ci-annexé.

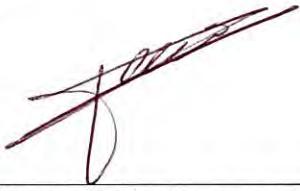
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur du Salon de Lives, ainsi que tous documents y afférents et à effectuer toutes démarches en ce sens.

PRECISE que le présent règlement entrera en vigueur dès l'obtention du caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

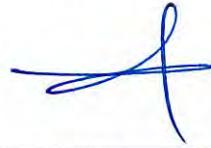
Franck Vernin

Maire



Fabien Fosse

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 27- Excusés représentés : 5 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 1 - Votants : 32
(M. GUERIN n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etaient excusés non représentées : Mme Karine ROUBERTIE, M. Jean-Pierre GUERIN (sorti à 20h14)

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **27 MAI 2025**
Et Publication du : **27 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-120

Objet : Convention d'objectifs et de financement 2025-2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF) pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment en son article R. 227-1
- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 10 juillet 2023 prévoyant les nouvelles dispositions de financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Vu la Délibération n° 2021DCM-05-150 du Conseil Municipal du 25 mai 2021 approuvant le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire » et « Extrascolaire », avec la CAF de Seine-et-Marne, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024
- Vu la Délibération n° 2023DCM-02-100 du Conseil Municipal du 13 février 2023 approuvant les avenants de la convention d'objectifs et de financement relative à l'évolution du mode de financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire » et « Extrascolaire », avec la CAF de Seine-et-Marne, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024

- Vu la Délibération n° 2024DCM-09-140 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 approuvant les avenants aux conventions d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune fixant l'évolution des règles de financement des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) périscolaires et extrascolaires prévue par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 10 juillet 2023
- Vu le projet de convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune ci-annexé
- Vu l'addendum détaillant les modalités de calcul de la subvention, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission éducation, jeunesse, enfance, petite enfance et politique de la ville du 5 mai 2025
- Considérant l'évolution des règles de financement des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) extrascolaires prévue par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 10 juillet 2023
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne
- Considérant qu'il convient dès lors de tenir compte de cette évolution dans le cadre contractuel qui régit les relations entre la CAF et la commune pour le financement des ALSH, à savoir les conventions d'objectifs et de financement
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne à travers la conclusion d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour les ALSH extrascolaires pour la période 2025-2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

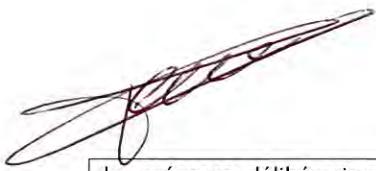
APPROUVE la convention d'objectifs et de financement 2025-2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF) pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires et intégrant les nouvelles mesures prévues dans la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) 2023-2027, ci-annexée, pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires du territoire et pour les périodes de vacances scolaires.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'objectifs et de financement 2025-2026 avec la CAF 77 pour les ALSH extrascolaires, ci-annexée, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN (revenu à 20h17), Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **27 MAI 2025**

Et Publication du : **27 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-130

Objet : Modification de montants des travaux d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et communications électroniques sis rue Jean Méchet – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2224-35
- Vu le Code de la commande publique, notamment en son article L.2422-12
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code de la propriété générale des personnes publiques
- Vu le Code de la voirie routière
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2024DCM-05-130 du 23 mai 2024
- Vu la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sous délégation de maîtrise d'ouvrage, conclue entre le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) et la société anonyme Orange le 17 avril 2019, ci annexé
- Vu la charte de l'éclairage public du SDESM dans sa version du 02 avril 2020, ci annexé
- Vu la Délibération du Comité syndical du SDESM du 6 avril 2022 relative à la répartition des coûts liés aux prestations préalable au lancement des marchés de travaux (repérages amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques / levées topographiques / investigations complémentaires / coordonnateur sécurité et protection de la santé), ci-annexé

- Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au profit du SDESM pour l'enfouissement des réseaux sis rue Jean Méchet et ses annexes, ci-annexés
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 13 Mai 2025
- Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM
- Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 2022/DRCL/BLI/n°5 du 3 février 2022 portant modifications des statuts du SDESM
- Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)
- Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux sis rue Jean Méchet, ci-annexé
- Considérant que le nouveau montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire est de 128 272,8 € TTC pour la basse tension (participation du SDESM à hauteur de 42 758 € HT), à 81 699 € TTC pour l'éclairage public, à 174 874 € TTC pour les communications électroniques

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux et les nouvelles modalités financières, tels qu'ils sont décrits dans la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et ses annexes, joints à la présente délibération.

DECIDE de transférer au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Jean Méchet.

DECIDE de demander au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Jean Méchet.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

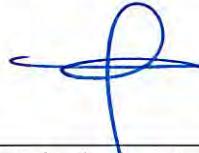
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 27

VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT (arrivée à 19h55), M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOUZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **27 MAI 2025**
Et Publication du : **27 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-140

Objet : Cession de la parcelle cadastrée BY 323 comprenant une maison d'habitation sise 137 rue Jean Méchet

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111.1, L. 2121-29 alinéa 1^{er}, L. 2241-1 et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 2122-21
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 3221-1 et L. 3211-14
- Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente
- Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par une délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2018
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 en date du 13 octobre 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2022DCM-10-200 du 13 octobre 2022 par laquelle la commune a approuvé la création d'un lotissement communal situé entre la rue Jean Méchet, la rue de la Lyve et la rue de la Ferme
- Vu la proposition d'acquisition au prix de 333 000 €, frais/honoraires d'agence d'un montant de 13 000 € inclus
- Vu l'extrait cadastral et le plan de cadastre, ci-annexés
- Vu l'avis des domaines, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propriété et technique du 13 mai 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

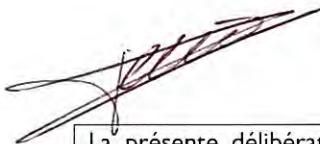
APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée BY n° 323 d'une superficie de 1 608 m² dans le cadre du projet de lotissement communal localisé entre la rue de la Lyve, la rue de la Ferme et la rue Jean Méchet, comprenant une maison d'habitation sise 137 rue Jean Méchet, au prix de 333 000 €, étant précisé que ce montant inclus les frais/honoraires de l'agence immobilière ayant servi d'intermédiaire, d'un montant de 13 000 € à la charge de la commune, selon le plan de cadastre ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants, et effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/05/2025

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 16 mai 2025

Date de publication et d'affichage : 16 mai 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 28 - Excusés représentés : 5 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 27

VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 22 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Julianne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Angélique DECROS

Etaient excusés représentés : Mme Michèle EULER avait donné pouvoir à Mme Maxelle THEVENIN, M. Didier DESART à M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Sophie IMOZOU à Mme Maggy PIRET, M. Neima TOUNKARA à M. Franck VERNIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ à Mme Angélique DECROS

Etais excusée non représentée : Mme Karine ROUBERTIE

Etais absente : Mme Nadia DIOP

A été nommé secrétaire de séance : M. Fabien FOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **23 MAI 2025**
Et Publication du : **23 MAI 2025**

N° : 2025DCM-05-150

Objet : Cession de la parcelle cadastrée BY 334/terrain à bâtir dans le cadre du projet de lotissement communal sis 258 rue de la Ferme / Tranche I - Lot n° 4 du lotissement communal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111.1, L. 2121-29 alinéa 1^{er}, L. 2241-1 et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 2122-21
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 3221-1 et L. 3211-14
- Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente
- Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par une délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2018
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2022DCM-10-200 du 13 octobre 2022 par laquelle la commune a approuvé la création d'un lotissement communal situé entre la rue Jean Méchet, la rue de la Lyve et la rue de la Ferme
- Vu la proposition d'acquisition au prix de 159 000 €, frais/honoraires d'agence d'un montant de 7 500 € inclus
- Vu le plan de cadastre, l'extrait cadastral et le plan de division, ci-annexés
- Vu l'avis des domaines, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 13 mai 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée BY n° 334 d'une superficie de 500 m² dans le cadre du projet de lotissement communal sis 258 rue de la Ferme / Tranche I – constitutive du Lot n° 4 dudit lotissement communal, comprenant un terrain à bâtir, au prix de 159 000 €, étant précisé que ce montant inclus les frais/honoraires de l'agence immobilière ayant servi d'intermédiaire, d'un montant de 7 500 € à la charge de la commune, selon le plan de cadastre ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants, et effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Fabien Fosse
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.